



6 Vers une université européenne des Régions (EUNIREG)

Concept Note - Janvier 2020

1. Les autorités régionales font face à de nouveaux défis et manquent d'opportunités pour développer des compétences systémiques et spécifiques.

La dimension régionale de l'intervention publique (tant l'élaboration que la mise en place des politiques publiques) est cruciale pour poursuivre des objectifs de développement durable, des innovations sociales et économiques, et des stratégies de spécialisation intelligente (*smart specialisation*). Cependant les autorités régionales ne disposent pas suffisamment de possibilités de développement des compétences (*capacity building*) nécessaires faire face aux nouveaux défis de l'élaboration des politiques publiques, de leur mise en place et de l'évaluation de leurs impacts. Les Etats Membres sont constamment impliqués dans un processus structuré de consultation et d'apprentissage par les pairs (*peer learning*) dans les domaines où l'Union Européenne est compétente. Mais les autorités régionales manquent d'une offre de formation spécifique, centrée sur les politiques dans une perspective régionale. Elles sont fréquemment obligées de trouver leur propre chemin pour comprendre et faire face aux nouveaux défis et exigences (notamment en participant à des projets européens qui n'ont qu'une durée limitée, des critères d'éligibilité contraignants, et sont normalement destinés à d'autres objectifs)

La forte participation aux sessions de la « Semaine Européenne des Régions et des Villes » démontre indubitablement la variété et la quantité de politiques publiques dans lesquelles les acteurs régionaux (élus régionaux et locaux mais également personnel administratif) expriment leur intérêt et leur volonté de coopérer et d'échanger avec leurs pairs. La durée de ces sessions d'environ deux heures n'est clairement pas suffisante pour accueillir des échanges constructifs et la possibilité d'apprentissage mutuel qui pourraient en émerger. L'Union Européenne apporte au contraire une grande attention au *capacity building* en ce qui concerne les administrations publiques des pays tiers et a développé un modèle efficace de collaboration entre elles et les Etats Membres.

2. Le concept de *peer learning* comme pilier de la fondation d'EUNIREG

Afin de développer une capacité d'offre structurée de *peer learning* au personnel des autorités et agences régionales sur des problématiques émergentes, l'idée de base de cette proposition est l'établissement d'une Université des Régions Européennes multipolaire (EUNIREG).



Le terme « université » est ici utilisé comme une métaphore, qui signifie que l'expérience d'apprentissage fournie sera de grande qualité tant au niveau de l'expertise et de la qualification des « enseignant-e-s », que par l'actualisation des perspectives de politiques publiques et de recherche de pointe. Cette initiative n'est pas destinée à devenir une institution formelle de l'éducation supérieure (aussi différentes appellations pourront être envisagées comme « Laboratoire de politique régionale », « Académie de *peer-learning* régional » etc).

Cette initiative est appelée à produire plusieurs impacts positifs :

1. L'accroissement de la capacité des autorités régionales à **relever les nouveaux défis**, non-pas à partir de savoir-faire intégrés, mais **d'échanges authentiques d'expériences concrètes**, de préoccupations et de solutions avec des collègues d'autres régions de l'UE.
2. Une capacité accrue à **collaborer et à établir un partenariat thématique de long-terme** avec des régions partageant des défis similaires, basé sur une **intervention concrète** dans le domaine concerné et sur la **confiance interpersonnelle**.
3. Une amélioration de la capacité des régions à **faire entendre leur voie au niveau national et européen** grâce à un niveau de compétence élevé et des connaissances accrues sur les solutions adoptées dans d'autres régions de l'UE.
4. Une capacité renforcée des régions à **affirmer la spécificité de la dimension régionale dans l'élaboration** des politiques publiques de l'UE et pas seulement dans leur implémentation.

EUNIREG aura une pratique méthodologique, fondée sur les demandes qui émergent des régions partenaires et flexible selon les thèmes décidé par consensus. Chaque activité doit être reliée à une problématique de développement de l'intervention publique actuelle ou future dans un format participatif, avec la facilitation et l'expertise offertes par EUNIREG sur la base des requêtes émergeant des régions partenaires. Les expert-e-s sollicité-e-s pourront venir du milieu académique mais également des institutions européennes ou d'autres organisations compétentes selon le domaine concerné. Des intervenants facilitateurs méthodologiques garantiront que sur chaque session thématique soit assurée une approche participative d'apprentissage concret.

Une initiative de *peer learning* typique devrait durer environ un an avec trois réunions en face à face à Bruxelles ou dans une des régions participantes avec trois ou quatre représentant-e-s par régions. En complément à ces réunions sur site, des activités collaboratives en ligne et des webinars auront lieu entre les réunions plénières, afin de permettre la participation d'un maximum de personnel des régions partenaires. Dans les limites autorisées par les participant-e-s, les matériaux produits durant les initiatives de *peer learning* seront capitalisés et disponibles pour les participant-e-s aux éditions suivantes sur les thématiques similaires. **Une plateforme d'apprentissage et de collaboration en ligne**



sera proposée par EUNIREG afin d'héberger les échanges et les ressources recensées et élaborées par cette initiative.

Voici quelques exemples de thèmes qui pourraient faire l'objet de session lors de la phase initiale de l'initiative:

- L'utilisation intégrée des fonds européens et des programmes ;
- Les stratégies d'intégration des enfants migrants ;
- L'adéquation de l'offre et de la demande de travail à l'ère de l'intelligence artificielle et des réseaux sociaux ;
- Les stratégies de digitalisation de l'Administration Publique au niveau régional ;
- La qualité de l'air et le dérèglement climatique : le rôle des Régions
- La construction d'écosystèmes de compétences régionales ;
- De la *smart specialisation* à la différenciation intelligente des stratégies ;
- La construction de hubs régionaux Education-Entreprises
- L'Apprendre à apprendre et au Vivre-ensemble dans des environnements multiculturels ;
- L'évaluation d'impact des programmes de mobilités au niveau régional ;
- Recherche et Innovation responsable : comment mettre en œuvre le concept au niveau régional et local ?
- Histoire locale et patrimoine pour le développement du tourisme rural ;
- Les PME engagée dans l'économie circulaire

3. Cadre institutionnel

La condition initiale pour développer EUNIREG sera l'établissement d'une association réunissant quelques autorités régionales, le FREREF (auteur de cette proposition qui prend le relai des « Universités d'été des Régions Européennes » organisées précédemment) et potentiellement le réseau Earllal. La fédération Wallonie-Bruxelles (région membre du FREREF) peut offrir l'enceinte de l'Académie Royale de Belgique comme siège de la nouvelle entité, au cœur de la capitale européenne. Le Comité européen des Régions et la Commission Européenne seront sollicités pour soutenir cette initiative de différentes façons. Le Comité Economique et Social Européen et le Parlement Européen seront également informés de l'initiative EUNIREG et invités à la soutenir.

4. Proposition d'une stratégie de mise en œuvre et ses critères de succès

Afin de garantir que l'orientation est commandées par les demandes exprimées par les Régions, EUNIREG basera ses activités principales en fonction des requêtes provenant des régions fondatrices prêtes à soutenir et à prendre part à la phase de développement initiale.



Ces régions devraient avoir un rôle dans le management de la structure et impliquer leur personnel dans le pilotage des premières expériences de *peer learning* sur les domaines d'intervention choisis.

Chaque année l'initiative devra être évaluée sur la base de critères préalablement choisis par les régions fondatrices, parmi lesquels la satisfaction des participant·e-s, l'amélioration observable du processus de collaboration et de la qualité du développement des politiques publiques devraient certainement être inclus.

La capacité à attirer l'intérêt de régions « novices » et de partenaires institutionnels de niveau européen sera également un critère pertinent pour déterminer le succès de cette initiative et ses perspectives de développement.

5. Premières étapes de EUNIREG

Il est très important de connecter EUNIREG à la nouvelle période de programmation 2021-2027 et au nouveau leadership des institutions européennes pour rendre l'initiative visible dans les années à venir.

En 2020 les premières expériences pilotes seront lancées en sélectionnant un à trois thèmes, choisis par les régions fondatrices. La première rencontre est prévue pour le 15 et 16 juin 2020 à Bruxelles, suivi d'une session courte en Octobre à l'occasion de la « Semaine Européenne des Régions et des Villes », et d'une session d'hiver en janvier/février 2021, au cours de laquelle un événement concluant la première année de l'initiative présentera les résultats de son évaluation. Entre-temps les Régions fondatrices pourraient établir la base juridique de EUNIREG pour fonctionner et chercher le soutien du Comité européen des Régions et des institutions européennes.

EUNIREG devra être promu par ses partenaires dans la perspectives d'une activité plus étendue dans les années suivantes, en tenant compte des suggestions de l'évaluation concernant l'amélioration, la diversification de son offre et de son approche opérationnelle et méthodologique.

Pour la période 2021-2022, un maximum de 10 initiatives de *peer learning* pourront être mises en place afin de garantir une montée en puissance progressive et d'assurer ainsi la qualité des expériences d'apprentissages offertes.



Pour plus de renseignement, veuillez contactez le FREREF :

freref@freref.eu

Ou Axel Joder, chargé des affaires européennes FREREF :

+33.6.30.93.90.32

ajoder.freref@gmail.com